

<http://www.snetap-fsu.fr/Champagne-Ardenne-Preavis-de-greve.html>



# Champagne-Ardenne : Préavis de grève au lycée d'Avize

- En Région -

Date de mise en ligne : jeudi 19 mars 2015

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Madame la Directrice Générale,**

**Par la présente, le SNETAP-[FSU](#) est amené, à la demande des personnels de l'[EPLEFPA](#) d'Avize, à déposer un préavis de grève pour le mardi 24 mars 2015.**

En effet, réunis en assemblée générale, les personnels de l'établissement ont porté les constats suivants :

- **départ en retraite d'une secrétaire de vie scolaire non suivi de son remplacement à la rentrée 2015** selon la réponse apportée par le [DRAAF](#) suite à une interrogation sur le renouvellement du poste formulée par la section locale SNETAP ;
- **aucun critère nouveau, transparent et validé à notre connaissance définissant clairement une dotation objective en [ATLS](#) sur l'établissement, contredisant l'argument commode d'un nouveau modèle de répartition des postes qui justifierait cette suppression ;**
- **réussite au concours de déprécarisation d'un personnel de catégorie C affecté en surnombre, selon la DRAAF, sur l'établissement alors que les effectifs ont progressé ces dernières années sur l'établissement ;**
- **report de missions à venir, déjà constaté par deux départs précédents entraînant une surcharge de travail inacceptable « pour ceux qui restent » ;**
- **absence de concertation et prise de décision unilatérale entraînant une situation de mal être au travail ;**
- **pas d'analyse locale des besoins réels au profit d'une logique de répartition régionale !**

**En conséquence, les Personnels rejettent avec force cette annonce de suppression de poste considérant qu'elle porterait, si elle se confirmait, clairement préjudice à la qualité du service public rendu et se traduirait inmanquablement par une nouvelle dégradation des conditions de travail des agents. La grève a donc été votée et s'annonce très suivie !**

Le SNETAP-[FSU](#) considère, Madame la Directrice Générale, qu'**une contre-expertise se doit d'être conduite par vos services sans délai sur cette situation** et cela sans se réclamer, comme le fait le DRAAF-[SRFD](#) d'une prétendue sur-dotation établie par un modèle révisé, qui comme l'a confirmé votre adjoint (écrit du 13 mars en réponse à une interpellation du SNETAP-FSU), n'étant pas aboutie et moins encore validée ne saurait être opposable aux établissements :

« Je vous confirme donc que ce travail en cours n'a aucune incidence sur la rentrée 2015. C'est de mon point de vue une condition nécessaire pour qu'il puisse se poursuivre dans les meilleures conditions ».

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric Chassagnette  
Secrétaire Général adjoint